Image not found or type unknown

Caution solidaire sur une entreprise

Par **BRAULT Jacques**, le **01/09/2017** à **11:14**

Bonjour,

Je suis actuellement gérant d'une société.
A la création de l'entreprise en 2010, je me suis porté caution sur les prêts bancaires.
En 2014, l'entreprise a été placée en redressement judiciaire validée par le tribunal de commerce.
Le mandataire judiciaire a négocié avec les banques le remboursement des emprunts en 2015.
Nous avons commencé le remboursement de notre dette.
L'une des banques, me réclame aujourd'hui de signer un document pour une reconnaissance de dettes sur les prêts octroyés .
Dois-je signer ce document ?

Merci de votre réponse.
Cordialement
BRAULT Jacques
Gérant.

Par **Visiteur**, le **01/09/2017** à **15:18**

Bonjour,
Bizarre si vous etes caution... Ne signez rien sans le conseil de votre avocat

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés